

Information individuelle des patients

Le CHU de Nice a déposé auprès de la CNIL une demande d'autorisation pour la BNA au printemps 2016. Le dossier transmis à l'appui de la demande comportait le modèle de consentement qui a été mis en œuvre par anticipation au CHU de Nice et dans les centres qui ont suivi la préconisation d'anticipation sur la décision CNIL (le but était notamment d'éviter des demandes de consentement rétroactives difficiles à obtenir).

Le CHU de Nice a reçu la notification d'autorisation CNIL pour la BNA (décision DR-2017-077) le 29 mai 2017. De plus, un mail de la CNIL au CHU de Nice datant du 30 mai 2017 **précise que le consentement écrit n'est plus nécessaire suite à loi de modernisation de notre système de santé datant du 26 janvier 2016 mais que l'information individuelle au patient est requise.**

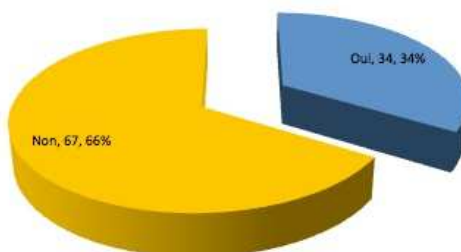
Vous trouverez ci joint un exemple de note d'information à adapter à votre établissement. L'équipe du Plan Maladies Neuro-dégénératives avait mis en place une enquête sur le consentement: 106 réponses ont été exploitées. Les principaux résultats sont les suivants



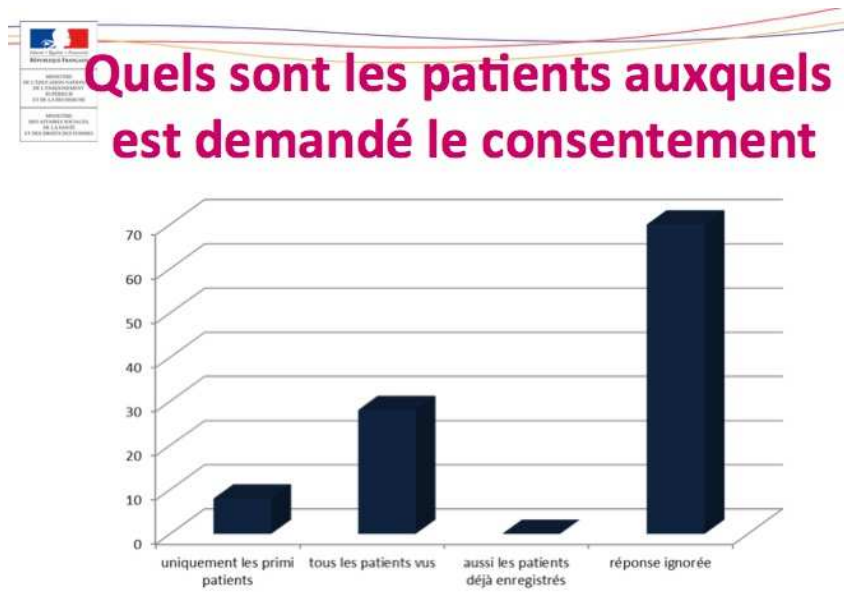
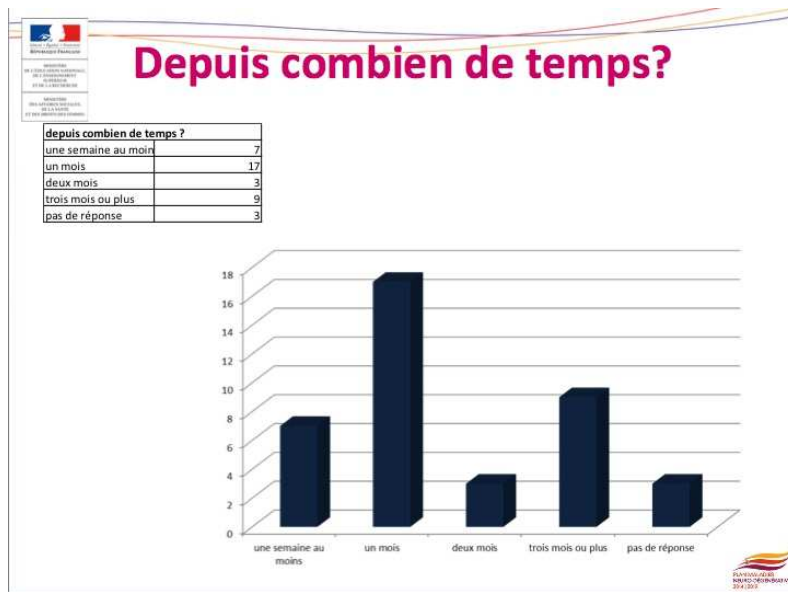
Avez-vous mis en place le consentement?

Avez-vous mis en place le consentement?	
Oui	34
Non	67

5 répondeurs ont ignoré la question



Contact : chevrier.r@chu-nice.fr Vous pouvez trouver les lettres d'information ainsi que la version papier du CIMA dans les onglets BNA du site IA : <http://www.innovation-alzheimer.fr/bna-fr/>



L'équipe du Plan Maladies Neuro-dégénératives vient de consacrer un numéro spécial à la BNA (document joint).

Contact : chevrier.r@chu-nice.fr Vous pouvez trouver les lettres d'information ainsi que la version papier du CIMA dans les onglets BNA du site IA : <http://www.innovation-alzheimer.fr/bna-fr/>